



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/cha

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 29 juin 2017*

Communiqué de presse

**Embargo : vendredi 30 juin 2017, 12 heures**

## **Détermination du périmètre provisoire du Grand Fribourg**

*Le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Celui-ci comptera toutes les communes sarinoises membres de l'Agglomération de Fribourg. Elles seront représentées au sein de l'assemblée constitutive chargée d'élaborer un projet de convention de fusion dans un délai de trois ans. Les autres communes intéressées par le processus se verront proposer un statut d'observateur. L'élection des délégué-e-s des communes comprises dans le périmètre provisoire aura lieu le 26 novembre prochain.*

Lors de sa séance du 27 juin 2017, le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Il a décidé d'y inclure les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne, soit les neuf communes sarinoises membres de l'Agglomération de Fribourg. A l'issue de la consultation lancée en février 2017, toutes ces communes ont déclaré leur intérêt à participer aux travaux de l'assemblée constitutive qui a désormais trois ans pour présenter au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion.

Le Conseil d'Etat a notamment retenu le fait que ces communes ont développé de nombreuses collaborations, notamment au sein de l'Agglomération de Fribourg. Cette expérience constitue une base solide en vue des travaux à venir. Le Conseil d'Etat a en outre constaté que ce périmètre permettait de donner une nouvelle dimension au projet de fusion après les échecs enregistrés dans un périmètre plus restreint. Enfin, ce périmètre permet d'inclure des sites commerciaux, de loisirs et de transports importants pour la future commune.

Lors de la consultation, les communes de Grolley, La Sonnaz et Pierrafortscha ont également manifesté leur intérêt pour une intégration dans le périmètre provisoire. Le Conseil d'Etat salue leur intérêt et estime important de les tenir informées de l'avancée des travaux de l'assemblée constitutive. Aussi, il relève l'idée du Préfet de la Sarine de proposer à des communes hors du périmètre provisoire un statut d'observateur avec voix consultative au sein de l'assemblée. Il incite les trois communes intéressées à saisir cette opportunité. Le Conseil d'Etat rappelle que les dispositions relatives à la fusion du Grand Fribourg prévoient la possibilité de modifier le périmètre durant les travaux de l'assemblée constitutive. Une participation informelle des communes concernées aux travaux de l'assemblée leur permettra ainsi de décider, le moment venu, de déposer une demande d'adhésion de plein droit au périmètre.

Le Préfet de la Sarine, qui présidera l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, contactera dans les prochains jours les communes concernées pour initier les travaux de mise en place de l'assemblée constitutive. Il examinera en outre les conditions de participation des communes non-retenues dans le périmètre provisoire.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il souhaite une fusion du Grand Fribourg dans les meilleurs délais. La fusion des communes du Grand Fribourg doit permettre un renforcement du centre cantonal, notamment par une optimisation de la gouvernance et une capacité d'investissement accrue afin de réaliser les infrastructures nécessaires au développement de la région et de l'ensemble du canton. En parallèle aux travaux de l'assemblée constitutive, le Conseil d'Etat examinera d'éventuels travaux complémentaires nécessaires pour maximiser les chances de succès de ce projet ainsi que d'autres projets de fusion de grande ampleur.

#### **Annexe**

---

Arrêté du Conseil d'Etat du 27 juin 2017 déterminant le périmètre provisoire du Grand Fribourg

#### **Contacts**

---

**Marie Garnier**, Conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), T + 41 26 305 22 05

**Carl-Alex Ridoré**, Préfet de la Sarine, T +41 26 305 22 26

**Samuel Russier**, secrétaire général de la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts, T +41 26 305 45 54